

## **LUTTE ANTI-CONTREFAÇON : PLUS DE 50% D'AUGMENTATION DU NOMBRE DE PRODUITS SAISIS EN EUROPE EN 2019**

L'Union des Fabricants (Unifab), association française de lutte anti-contrefaçon qui regroupe 200 entreprises membres issues de tous les secteurs d'activité, se **félicite de la forte augmentation des saisies de contrefaçon des douanes européennes en 2019, comme l'indique la publication des résultats dans les 28 états membres.**

La tendance à la baisse, que l'Unifab avait noté en 2019, s'inverse donc de manière significative en passant **de 27 millions de faux produits saisis en 2018 à 41 millions en 2019, soit une augmentation de 53%, qui représente une valeur marchande de 760 millions d'euros.**

Sur le podium des produits les plus saisis, certains sont surprenants, d'autres plus habituels : **les cigarettes (21,3%), les allumettes (20%), les produits d'emballage (13,6%), les jouets (9,6%), ainsi que les vêtements (3,9%).** Tous ces produits **proviennent principalement de Chine, mais également, en fonction des produits du Pakistan, de Moldavie, d'Inde, de Turquie, de Hong Kong, du Sénégal, du Maroc ou de Serbie.**

**Sur 90 mille constatations effectuées, 85% d'entre elles se sont déroulées dans les centres de tri postal et Fret express,** notamment dans des petits colis, cela résulte majoritairement d'achats sur internet, et concerne dans la plupart des cas, des articles de consommation courante potentiellement dangereux pour la santé et la sécurité des consommateurs comme des jouets, des accessoires de téléphonie, des équipements sportifs, etc...

**La priorité est donc de tarir l'offre de faux produits présents en ligne. Le Digital Services Act,** tel que présenté par Thierry Breton semble ambitieux. Il représente une réelle opportunité, si les propositions, bientôt étudiées au Parlement européen, **reprennent les mesures que l'Unifab et ses membres soutiennent notamment : des mesures proactives et un maximum d'efforts** (les acteurs doivent prendre toutes les mesures possibles pour empêcher l'apparition de biens illégaux sur leurs plateformes), **un système de transparence** destiné à notifier le volume de marchandises illégales sur les plateformes, **des procédures de notification et de retrait harmonisées aux niveaux national et européen, une obligation d'information des consommateurs lorsqu'ils ont été exposés à des contrefaçons, une obligation de suppression des publicités frauduleuses, particulièrement sur les réseaux sociaux, une obligation de vérification de l'identité de tous les vendeurs.**

*« Cette hausse des saisies européennes que je félicite vivement, traduit la multiplication des offres de contrefaçon disponibles sur internet. Il devient urgent de se saisir du sujet au plus haut niveau européen, notamment par le biais du Digital Services Act destiné à moderniser le cadre juridique du numérique européen. Il ne faut pas relâcher nos efforts et continuer à combattre ce fléau conjointement et durablement entre les secteurs privé et public pour protéger l'économie et les consommateurs. »* déclare Christian Peugeot, président de l'Unifab.

Communiqué de presse de la Commission européenne : [ICI](#)